

### II.2.2.1 Comment se manifeste-t-il ?

Les effets d'un accident industriel sont de trois ordres pouvant intervenir seuls, successivement, ou simultanément.

- **Les effets thermiques.** Ils sont liés à une explosion ou à la combustion d'un produit inflammable. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves ;

- **Les effets mécaniques.** Ils résultent d'une surpression suite à une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Les lésions aux tympans, aux poumons, en sont les conséquences principales ;

**Les effets toxiques.** Une fuite de substance toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acide, etc.) dans une installation peut, par l'inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, ou par ingestion provoquer de graves lésions. Les effets peuvent être, par exemple, un œdème aigu du poumon, une atteinte au système nerveux ou des brûlures chimiques cutanées ou oculaires.

### II.2.2.2 Les conséquences sur les personnes et les biens

Les conséquences de ces effets peuvent porter atteinte à la santé humaine, aux biens et à l'environnement.

- **Les conséquences humaines.** Il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, chez elles, sur leur lieu de travail, etc. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. Le type d'accident influe sur le type des blessures ;

- **Les conséquences économiques.** Un accident industriel majeur peut altérer l'outil économique d'une zone. Les entreprises ou les routes voisines du lieu de l'accident peuvent être détruites ou gravement endommagées. Dans ce cas, les conséquences économiques peuvent être désastreuses ;

- **Les conséquences environnementales.** Un accident industriel majeur peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction de la faune et de la flore terrestre ou aquatique, mais les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution d'une nappe phréatique par exemple).

### **II.3/Le risque majeur ou haut risque :**

Le risque majeur ou haut risque est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ». Pour qu'un risque soit majeur, il faut que l'aléa soit fort, et la vulnérabilité soit grande. Cela implique :

- la présence de nombreux enjeux humains qui sont potentiellement des victimes.
- des coûts importants de dégâts matériels supposés.
- des impacts sur l'environnement importants et irréversibles.

«Le Risque Majeur est caractérisé par une faible occurrence et une gravité importante engendrant un nombre élevé de victimes et de nombreux dommages matériels et environnementaux» . Selon Beck deux critères caractérisent bien ces risques majeurs :

- une faible fréquence (de l'aléa), si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.
- une énorme gravité (sur les enjeux), de plus en plus mal acceptée (nombreuses victimes, dommages importants).

Ces définitions relèvent l'ampleur démesurée de la menace et ses conséquences sur l'environnement physique et la société. D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

Aléa violent + Enjeux importants = Risque Majeur[6].

#### **II.4/Catégories du risque majeur :**

Deux catégories font partie de ce qu'on appelle les risques majeurs ce sont : Les risques naturels et les risques technologiques.

##### **II.4.1/Le Risque naturel :**

Le risque naturel recouvre la notion de risque d'exposition à une catastrophe naturelle ou aux dangers de réalisation de certains aléas naturels. Plusieurs définitions du risque naturel selon les pays, les époques et les domaines traités.

La définition récente communément admise du risque naturel insiste généralement sur le croisement entre un phénomène naturel et des vulnérabilités humaines, Selon l'équation suivante :

Risque naturel = Phénomène naturel générateur du dommage x Vulnérabilité.

Le phénomène naturel ou géodynamique interne (géophysique) ou externe (hydrométéorologique, etc.) représente la menace et s'exprime par un champ d'action (espace)[6].

## Risques (dangers) : typologie générale

